



protocole licenciement absence injustifiée

Par **choupine06**, le **28/03/2012** à **12:31**

Bonjour,

j'ai demandé une rupture conventionnel mais elle a été refusée (on m'a expliqué que des employés avaient quand meme saisi les prudhommes malgré la rupture a l'amiable)
Du coup on m'a proposé un protocole de licenciement, en m'expliquant que je devais me mettre absente et ne pas répondre aux courriers en RAR pour que je sois licenciée au bout d'un mois.

Apparemment on me ferait signer un protocole ou tout serait marqué.

Mais est ce une démarche correcte? quelqu'un a t il déjà été dans mon cas et la procédure s'est-elle bien passée?

merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **28/03/2012** à **16:17**

Bonjour,

Un tel protocole, ce serait du jamais vu...

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Par **choupine06**, le **28/03/2012** à **16:51**

bonjour,

merci pour votre réponse.

Il est vrai que je me mettrai dans une mauvaise situation. moi je souhaitai partir "proprement" en faisant une rupture conventionnelle mais on me l'a refusée.

Par contre, comme ils ont peur de se faire poursuivre par la suite,puis-je redemander une

rupture conventionnelle mais en m'engageant sur l'honneur à ne pas les poursuivre après mon départ et en signant un document dans ce sens. l'entreprise n'aurait donc pas de raison de refuser, est ce correct?

Mais je ne sais pas si cela se fait, qu'en pensez vous?

Par **P.M.**, le **28/03/2012** à **17:14**

Mais ce qui pousse l'employeur à ne pas accepter la rupture conventionnelle, c'est vraisemblablement pour ne pas vous verser l'indemnité obligatoire, tout le reste n'est que prétexte et par ailleurs une telle attestation n'aurait pas de valeur...

Par **choupine06**, le **29/03/2012** à **17:19**

Bonjour,

Lorsque l'on a parlé de ce protocole on m'a précisé que j'aurai des indemnités et droit au chômage et que tout cela serait marqué dans le document.

ce qui m'embête c'est de me mettre en faute.

je n'ai pas encore reçu ce document du coup je ne connais pas encore le contenu exacte, il faudra que j'en parle bien avec eux lors de la réception de ce dossier...

Par **P.M.**, le **29/03/2012** à **18:01**

Bien sûr alors demandez à l'employeur de vous le mentionner par écrit avant l'abandon de poste pour en quelque sorte attester d'une organisation de fraude à Pôle Emploi...